

**Vous trouverez toute notre actualité revendicative sur notre site**

[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)

**N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions !**

[syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

Au regard de l'ordre du jour particulièrement chargé de cette CAP, la CFDT fera une déclaration brève.

A voir le nombre de demandes de mutation inscrit à cette CAP et le nécessaire temps passé à sa préparation, on peut mieux comprendre les raisons qui conduisaient l'ensemble des organisations syndicales à demander une vraie CAP début 2011. Vous aviez décidé de ne pas la réunir. Nous constatons que vous aviez tort.

Par ailleurs et suite à notre demande, nous constatons que vous avez finalement pris en compte les demandes de mutations de l'ensemble des agents y compris lorsque la vacance est prioritairement infrarégionale. Cela va permettre de trouver des candidats en l'absence de candidature infrarégionales ; mais aussi de pouvoir étudier les situations particulières d'agents dont la mutation est rendue particulièrement impérieuse.

Nous pensons toutefois que la transparence n'est pas totale.

- Tous les postes vacants ont-ils été proposés ?
- Pourquoi certains postes n'ont-ils pas été pourvus en interne alors qu'il y avait un candidat ? La CAP est incompétente pour traiter de ces cas.
- Comment se fera le choix de réservation de tel ou tel poste pour les futurs IET ?
- Comment est prise en compte la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, que la CFDT conteste et combat, pour les agents de l'Inspection du travail ? Un contrôleur ou un Inspecteur hors-section peut-il se positionner en interne sur un poste d'Inspecteur ou de Contrôleur vacant à la suite d'un départ en retraite ?

Au cours de ces dernières années, de nombreux IET ont été positionnés sur des postes de CMAT contre leur gré puisqu'ils aspiraient à obtenir un poste en section. Cela entraîne une demande de mobilité des agents primo-affectés et se traduit par des demandes de mutation rapide. C'est préjudiciable pour le service public, les salariés et les agents concernés.

Il faut espérer qu'à l'occasion de cette CAP, des solutions satisfaisantes seront trouvées pour un maximum de ces collègues.

Pour la prochaine promotion d'IET, nous nous interrogeons sérieusement sur la capacité de l'administration à offrir, comme elle s'y était engagée, des postes en section d'Inspection. Les agents titulaires se recentrent assez massivement vers les emplois en section qui donc se raréfient. De ce fait, il nous semble impératif de reprendre une politique de création de sections, a fortiori quand on constate la croissance des sections à deux catégories A, et surtout le besoin croissant des salariés.

Nous ne pouvons pas garder le silence sur le gel du point d'indice dans la fonction publique qui pénalise beaucoup les agents à un moment où même les reliquats de fin d'activité ne sont plus servis. L'administration et le gouvernement prétendent que les primes attribuées aux agents augmentent. C'est faux. En réalité ces primes augmentent substantiellement mais uniquement pour une infime catégorie de hauts fonctionnaires. Ce n'est pas acceptable.

Enfin, nous demandons qu'une CAP se réunisse en septembre au plus tard.

## Réponse de l'administration

### Sur la rémunération des agents

S'agissant du gel de la valeur du point d'indice, la DAGEMO ne commente pas cette position du Ministre de la fonction publique. Le Ministre viendra au CTPM « de Printemps ».

Pour la DAGEMO, l'enveloppe indemnitaire croît donc il n'y a pas de « blocage des salaires ». D'ailleurs l'enveloppe croît « plus que la valeur de point » (ce qui n'est pas difficile) : 2% en 2010, 4% en 2009, 1% en 2008. Pour 2011, l'enveloppe devrait également augmenter.

La DAGEMO reconnaît qu'un certain nombre d'agents - 40% de C et un certain nombre de B - sont au plafond. Ce qui interdit toute progression mais pour la DAGEMO c'est une bonne chose : cela reflète le fait que les agents du Ministère sont « mieux primés » que dans les autres ministères notamment pour les catégorie C (!!). S'agissant de la revalorisation du plafond, la DAGEMO plaide pour un plafond différencié selon les régions d'affectation afin de tenir compte du coût de la vie (notamment en Ile de France) et un rapprochement des plafonds des services déconcentrés avec ceux d'administration centrale.

### Sur la tenue d'une CAP à l'automne

Un groupe de travail sera mis en place pour ajuster le calendrier avec la tenue des élections au 20 octobre et permettre une CAP de mutation en fin d'année.

### Sur les effectifs de référence et le non remplacement d'un départ à la retraite sur 2

Les effectifs de référence sont gérés au niveau national : Il n'y a donc pas de blocage d'office d'un poste d'un agent qui part à la retraite. C'est le DIRECCTE qui gère la répartition des postes à supprimer. D'ailleurs, une région sans départ en retraite peut se voir demander une baisse des effectifs de référence, notamment le non remplacement après une mutation. Il y a un lissage national des baisses d'effectif.

La suppression d'une section étant du niveau ministériel, elle n'est pas du ressort du DIRECCTE mais du Ministère. Dès lors, le DIRECCTE ne peut supprimer une section pour cause d'effectif de référence. Par contre rien ne s'oppose quand il y a 2 catégories A dans une section, à ce que le DIRECCTE réduise l'effectif de à un seul agent de catégorie A. Il peut aussi supprimer un poste « renfort », par définition non affecté en section.

Pour la DGT, les effectifs en contrôle ne sont pas « sanctuarisés » et donc sont soumis à la même règle de diminution des effectifs : on ne restera pas forcément à 2 500 agent de contrôle ! Et pour parler clair, la DGT n'envisage pas une augmentation des effectifs de contrôle.

Le TA de Montpellier a demandé que tout agent de contrôle soit affecté en section tout en validant l'affectation de 2 catégories A en section.

### **Sur les postes ouverts en « infra régional »**

La DAGEMO estime avoir fait un effort en permettant les candidatures nationales sur ces postes pour permettre de prendre en compte les « critères prioritaires » statutaires (rapprochement de conjoint par ex.)

Avec la fin du PDMIT et les suppressions d'emploi, les vacances se raréfient ce qui complique la satisfaction des vœux de mutation.

## **Exécution du tableau d'avancement 2011**

Les organisations syndicales ont noté 3 nominations sur place (DAT et DT)

## **Mutations des Directeurs du travail**

**UR : Unité régionale de la DIRECCTE - UT : Unité Territoriale de la DIRECCTE**

<b>Poste à Pourvoir</b>	<b>Nom du candidat retenu</b>	<b>Service d'origine</b>	<b>Observations</b>	<b>Nb de candidats</b>
<b>UT Belfort Adj au Directeur</b>	<b>VEDY Alain</b>	<b>Wallis et Futuna</b>	<b>Réintégration</b>	<b>1</b>
<b>UT Essonne Pôle Travail</b>	<b>BERTAZZON Eric</b>	<b>Détaché</b>	<b>TA N°4</b>	<b>1</b>
<b>Ut Val de Marne Pôle Emploi</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>UT Nord Lille Resp pôle travail</b>	<b>FRAMERY Florent</b>	<b>UT Nord-Lille</b>	<b>TA N°23</b>	<b>1</b>
<b>UT Paris Secteur Centre Est</b>	<b>ROYER Philippe</b>	<b>UT Seine St Denis</b>		<b>1</b>
<b>UT Var Directeur Délégué</b>	<b>PEREZ Alain</b>	<b>UR Languedoc Roussillon</b>	<b>TA N°32</b>	<b>2</b>
<b>UT Bouches du Rhône Resp Pôle Emploi</b>	<b>FERRERO OUSSEDIK Marie-Christine</b>	<b>UT Var</b>		<b>1</b>

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIECCTE Martinique Directeur du travail	PEYTAVIN Patrice	TU Seine St Denis	TA N°22	1

## Mutations des Directeurs Adjointes du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT de Côte d'Or Emploi	JACROT Françoise	UR Bourgogne	TA N°15	4
UT Côte d'Armor Pôle Travail	THOMAS Véronique	UR Bretagne	TA N°8	4
UT du Cher Emploi	GAZAIGNE Bertrand	Draf Poitou Charentes		2
UR Ile de France Adj Santé Sécurité	LENOIR Martine	UT Paris	TA N°59	6
UR Ile de France Système d'information SV	Non Pourvu	DGT	Pour Liot Didier : CFDT/CGT/SNU Contre : Adm	2
UT Paris Adjoint DMTEL	ROSSI Thérèse	UT Val de Marne		4
UT Seine et Marne Travail	ROUXEL Stéphane	UT Essonne	TA N°32	1
UT Seine St Denis Emploi	CHARRE Dominique	UT Seine St Denis	TA N°39	4
UT Seine St Denis Travail	DUPUY Katia	UT Hauts de Seine	TA N°51	2
UT Seine St Denis SG	THUILLIER Martine	Ministère Agriculture	TA N°6	3
UT Val de Marne Emploi	Non pourvu		Non pouvu	1
UT Val D'Oise Travail	LEPLAT Charline	UT Savoie	TA N°9	4

<b>Poste à Pourvoir</b>	<b>Nom du candidat retenu</b>	<b>Service d'origine</b>	<b>Observations</b>	<b>Nb de candidats</b>
<b>UT Val d'Oise Emploi</b>	<b>Non Pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>UT Aude Travail</b>	<b>NAUDAN Claude</b>	<b>UT Pyrénées Orientales</b>	<b>TA N°3</b>	<b>4</b>
<b>UT Moselle</b>	<b>ESTIENNE Christian</b>	<b>UT 54</b>		<b>1</b>
<b>UT du Tarn Travail SV</b>	<b>VITRAT Nathalie</b>	<b>UT Haute Garonne</b>	<b>TA N°4</b>	<b>8</b>
<b>UT Nord Lille DA Inspectant</b>	<b>JOANNY Pierre</b>	<b>UT Nord Lille</b>	<b>TA N°42</b>	<b>3</b>
<b>UR Nord Pas de Calais Travail</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>UR Nord Pas de Calais Ad. Générale</b>	<b>LEFEVRE Sandrine</b>	<b>UT Nord Valenciennes</b>	<b>TA N°55</b>	<b>2</b>
<b>UT Nord Lille Section Dunkerque</b>	<b>MOYON Olivier</b>	<b>UT Nord</b>	<b>TA N°30</b>	<b>1</b>
<b>UR Basse Normandie Travail</b>	<b>CHAPLAIN Sandrine</b>	<b>UT Eure</b>		<b>4</b>
<b>UT Manche Emploi</b>	<b>MAFFIONE Angelo</b>	<b>UR Basse Normandie</b>	<b>TA N°46</b>	<b>2</b>
<b>UT Orne Emploi</b>	<b>LEBLOND MIGNARD Sylvie</b>	<b>UT Calvados</b>	<b>TA N°70</b>	<b>2</b>
<b>UT Eure SV Emploi</b>	<b>ALIES GIRARDOT Véronique</b>	<b>UT 28</b>		<b>2</b>
<b>UT Maine et Loire Section Cholet</b>	<b>COUTANT Marie Hélène</b>	<b>UT Maine et Loire Angers</b>	<b>Non pourvu</b>	<b>2</b>
<b>UR Picardie Travail SV</b>	<b>SUCHODOLSKI Philippe</b>	<b>UT Aisne</b>	<b>Sous réserve de vacance du poste</b>	<b>2</b>
<b>UT Charente Maritime Section Saintes</b>	<b>DUCROT Thomas</b>	<b>UT Seine St Denis</b>		<b>4</b>

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Vienne Travail	POURCELOT Jean-Michel	UR Limousin	TA N°33	3
UT Vienne Emploi SV	FARO Guy	UT Gironde	TA N°52	3
UT Charente Maritime Emploi	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	4 (3 APAAS)
UR Rhône Alpes Gestion SV	BOURJAC Frédérique	UT Cher	TA N°66	2 (1 APAAS)
UT Ain Section	CHAHINE Audrey	UT Ain		1
DAGEMO	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	4 (2 APAAS)
DGT DASC 2	MARTIN Cécile	UT Paris		4
DGEFP	EMSELLEM Jonathan	UT Val de Marne	TA N°54	1

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu – Observations	Service d'origine	Nb de candidats
UT Haut-Rhin exclusion	SCHULTZ Françoise	DIRECCTE de Champagne-Ardennes	1
UR Aquitaine FSE SV	LE GALLOU Nadine	DIRECCTE Ile de France – UT94	4 et 2 AASS
UT Gironde section SV	non vacant		12 (dont 3 intra reg.)
UT Landes marché du trav. SV	FRUHINSHOLZ Sophie	DIRECCTE Aquitaine UT 64	5 (dont 1 intra reg.)
UT Pyrénées-Atlantiques Resp SCT	réservé IET (MARNIER Emilie : OS pour / Adm : Contre)		4
UT Pyrénées-Atlantiques section Bayonne SV	en interne		7 (dont 1 intra reg.)
UR AUVERGNE contrôle form pro / FSE	réservé IET (KARAMAN Seyhan : OS pour / Adm : Contre)		2
UT Allier CMAT	réservé IET		1
UT Côte-d'Or section SV	non vacant		2

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu – Observations	Service d'origine	Nb de candidats
UT Saône-et-Loire section (Châlon) SV	non vacant		3
UT Nièvre emploi	Réservé IET		1
UR Bretagne resp. IAE CUI	ROSSET Fabienne	DIECCTE Mayotte	3 et 2 AASS
UR Bretagne resp. div. Form. Pro accès à la qualif. SV	LESQUIVIT Dorothée	DIRECCTE Pays de Loire UT 72	3 et 1 AASS
UT Ile-et-Vilaine CMAT (St Malo)	AUBRY Maryline	DIRECCTE Pays de Loire UT 72	3
UT Finistère section	réservé IET		1
UR Bretagne resp. form pro – Emploi	AUBRY Maryline	DIRECCTE Pays de Loire – UT72	2
UT Eure-et-Loir section	CHOLLET Karl	DIRECCTE Centre – UT45	2 (dont 2 intra reg.)
UT Loir-et-Cher section	en interne		1 (dont 1 intra reg.)
UT Loiret section	en interne par CT VAE		1 (dont 1 intra reg.)
UT Corse-du-Sud section SV	CAP incompétente (mut. Interne)		2 (dont 2 intra reg.)
UT Jura section	AILLARD Guilène	DIRECCTE Bourgogne UT21	3
UT Jura section SV	non vacant		2
UT Paris resp. acc. Coll.	SUPPRIME		3 (dont 1 intra reg.)
UT Paris section	COLLOMB Bruno	DIRECCTE Bretagne – UT29	24 (dont 18 intra reg.)
UT Paris resp. acc. Mut éco	Non pourvu (GIVORD Florian : OS pour /Adm Contre)	pas de candidature infra reg.	1
UT Paris section	DAUTEL Guillaume	DIRECCTE NPC – UT59	
UT Paris section	non vacant	DIRECCTE Ile de France UT92	
UT Paris section	non vacant	DIRECCTE NPC UT 59	
UT Paris appui service mut éco SV	TOMCZAK Pamela au 1/9/2011	DIRECCTE ile de France UT 78	1
UT Paris CMAT (2 postes)	MULON Aurélie	DIRECCTE Picardie – UT80	2
UT Paris resp. TH	non vacant		1
UT Paris ARM SV	en interne CAP incompétente		8 (dont 1 intra reg.)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu – Observations	Service d'origine	Nb de candidats
UT Seine-et-Marne section (Melun)	réservé IET		3 (dont 2 intra reg.)
UT Essonne mut éco	BAILLAT Christophe	DIRECCTE ILE DE FRANCE-UT78	2 (dont 1 intra reg.)
UT Essonne renfort	BONNETON Cécile	DIRECCTE ile de France UT 78	3 (dont 2 intra reg.)
UT Hauts-de-Seine section (Clichy)	MAUROT Nolwenn	DIRECCTE Piardie – UT 80	3 (dont 2 intra reg.)
UT Hauts-de-Seine ARM	non pourvu (LAVANNANT Cédric : OS pour / Adm contre)		4 (dont 1 intra reg.)
UT Hauts-de-Seine section (Nanterre) SV	LABATUT Valérie	DIRECCTE ile de France UT 78	11 (dont 6 intra reg.)
UT Seine-Saint-Denis CMAT	non pourvu		1
UT Val-de-Marne CMAT (2 postes)	réservé IET (GIVORD Florian : OS pour / Adm Contre)	pas de candidature infra reg.	1
UT Val-d'Oise CMAT (2 postes)	réservé IET		1 et 1 AASS
UT Hérault CMAT	non pourvu		2
UT Pyrénées-Orientales CMAT SV	Réservé IET (LE NAUTOUT Christine:OS pour /Adm Contre)		1
UR Lorraine app. Jur. Recours SV	réservé IET		1
UT Moselle section	ZWAHLEN Nadège	DIRECCTE Lorraine	4 (dont 2 intra reg.)
UT Moselle section	BRICHLER Benoit	DIRECCTE Lorraine – UT 55	4 (dont 2 intra reg.)
UT Moselle mut éco	LEYBROS Pascal	DIRECCTE Rhône Alpes UT38	1 et 1 AASS
UT Haute-Garonne section SV	BOULICAULT Matthias au 1/9/2011	DIRECCTE Bourgogne UT58	12 (dont 1 intra reg.)
UT Tarn section	ITIE Emilie	DIRECCTE Limousin UT19	9 (dont 2 intra reg.)
UT Nord Lille ITRM SV	SUING Nabila	DIRECCTE NORD PAS CALAIS-UT59V	2 (dont 2 intra reg.)
UT Nord CMAT (Douai)	réservé IET ou contractuel		1
UT Calvados section SV	non vacant		3
UT Seine-Maritime section SV	CORO Stéphane	DIRECCTE Haute Normandie UT27	5 (dont 2 intra reg.)
UT Seine-Maritime section SV	non vacant		
UR Pays de Loire GPEC	REDUREAU Yvan	DIRECCTE Pays de Loire – UT72	1 (dont 1 intra reg.)
UT Loire-Atlantique section (Nantes)	non vacant		5 (dont 1 intra reg.)



Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu – Observations	Service d'origine	Nb de candidats
UT Maine-et-Loire section (Angers)	réservé IET (SORIN : OS pour / Adm contre)		2
UR Picardie FSE	BLONDEL Josiane	DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais	1
UT Charente-Maritime Emploi – SV	Pourvu par un attaché		1 et 3 AASS
UT Deux-Sèvres Emploi – SV	BATY Béatrice	DIRECCTE CENTRE-UT37	1
UT Vienne Emploi – SV	Pourvu par un attaché		0 et 1 AASS
UR PACA santé sécurité pôle T	Réservé IET		5
UR PACA SRC SV	CAP incompétente (mut. Interne)		4 (dont 1 intra reg.)
UR PACA gestion RH	FINE Helene	DIRECCTE PACA UT 05	1 (dont 1 intra reg.)
UT Alpes-Maritimes chargé mut éco/FNE	KRAWCZYK Ivanika	DIRECCTE PACA	2
UT Bouches-du-Rhône ARM	Réservé IET (FLORNOY Aude : OS pour / Adm Contre)		5
UT Bouches-du-Rhône renseignement	réservé IET		4
UT Var accès à l'emploi	non pourvu		1
UT Ardèche CMAT	Pourvu par un attaché		2 et 1 AASS
UT Haute-Savoie section	BOUZAIANE Fatma	DIRECCTE Ile de France UT 77	3
UT Isère mut éco SV	FREOUR Nadège	DIRECCTE Franche Comté UT 25	3 et 2 AASS
UR Rhône-alpes SRC	COPPARD Erwan	DIRECCTE Rhône Alpes UT 38	8 (dont 2 intra reg.)
UR Rhône-alpes pilotage emploi	MAUPOINT Marie pierre	DIRECCTE NORD PAS CALAIS-UT59	2 (dont 1 intra reg.)
UR Rhône-alpes SEPES	non vacant	DIRECCTE RHONE ALPES-UT42	5 (dont 2 intra reg.)
UT Ain section	réservé IET (CORBINAIS Soizic : OS pour / Adm Contre)		10 (dont 1 intra reg.)
UT Ain section	non vacant		10 (dont 1 intra reg.)
UT Drôme ARM	PONSINET Nadine	DIRECCTE RHONE ALPES UT 07	6 (dont 1 intra reg.)
UT Isère section (Bourgoin Jailleu)	DESPESE Gwénaëlle (PICOT Sylvie : OS pour / Adm contre)	DIRECCTE de RHONE-ALPES UT73	8
UT Loire mut éco	TAYBI Rachida	DIRECCTE RHONE ALPES	5 (dont 1 intra reg.)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu – Observations	Service d'origine	Nb de candidats
UT Savoie section (Albertville) SV	réservé IET		1
UT Savoie CMAT SV	BADET François	DIRECCTE RHONE ALPES-UT74	2 (dont 1 intra reg.)
UT Haute-Savoie section SV	FREYDIER Fanette	DIRECCTE Corse	10 (dont 2 intra reg.)
UT Haute-Savoie ARM SV	ROBIN Cyrill	DIRECCTE Corse	7 (dont 2 intra reg.)
INTEFP Resp. CIF Nancy (sous réserve de vacance)	VINCENT Marie-Françoise	INTEFP	2 et 1 AASS
INTEFP resp. form. Statut. (sous réserve de vacance)	JAFFRE Yann-Gaël	DIRECCTE Picardie – UT02	2 et 2 AASS
DIECCTE Guyane section	COURBIN Nathalie	DIECCTE Martinique	5
DIECCTE La Réunion pôle T	MAHEKE-NGAMAHA Charles	DIRECCTE Ile de France UT 77	4
DAGEMO chef de section CT RH3	retiré		1 et 1 AASS

### Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

#### Directeurs Adjoints

Frédéric Laisné – DRTEFP Languedoc Roussillon 06 07 51 02 98

Jacques Roger – DDTEFP de la Creuse 06 72 74 89 74

#### Inspecteurs

Karim Abed – DDTEFP Lozère 06 08 32 80 92

Fabienne Rosset – Mayotte 06 39 03 95 17 ou 06 76 99 70 92

[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)

### ✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : ..... Prénom : .....

Domicile : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Lieu de travail : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

A retourner à :

**SYNTEF – 8 bis, rue Lecuirot – 75014 PARIS**

**Tel : 01 40 52 02 10 - Fax : 01 40 52 02 19**

Le Blog : [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) E-mail : [syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr)